## Le casse-tête des Français de l'étranger pour rentrer dans l'UE...

Article rédigé par france24.com, le 09 juillet 2021

Source [france24.com] De nombreux Français installés hors de l'Union européenne vont rentrer en France pour les vacances d'été. Vaccinés contre le Covid-19 dans leur pays de résidence, nombre d'entre eux pensaient pouvoir profiter du pass sanitaire, mais les autorités françaises peinent à reconnaître leur vaccination.

"Peut-on télécharger le pass sanitaire ?", "Comment obtenir un certificat de vaccination avec QR code ?", "Puis-je me faire vacciner en France avec mon passeport ?": sur le site internet de l'Assurance maladie, la liste de questions de Français installés à l'étranger s'allonge jour après jour. Car si, depuis l'entrée en vigueur, jeudi 1er juillet, du pass sanitaire européen, les Français expatriés dans un pays de l'Union européenne peuvent facilement faire reconnaître leur vaccination contre le Covid-19, ces démarches représentent parfois un casse-tête pour les Français vivant en Afrique, en Amérique latine ou encore en Asie.

En arrivant sur le sol français, ces ressortissants (environ 2,5 millions de personnes selon le ministère des Affaires étrangères) doivent présenter un certificat de vaccination émanant du pays de résidence. Mais bien souvent, ils ne savent pas comment s'y prendre.

"Résidant aux États-Unis, nous y avons été vaccinés contre le Covid et avons des certificats papier du CDC américain [les Centres pour le contrôle et la prévention des maladies, l'agence de santé fédérale aux États-Unis, NDLR]. Nous allons voyager en France en juin. Comment pouvons-nous obtenir d'ici là un QR code qui contient la preuve de ces vaccinations réalisées aux États-Unis ?", a par exemple demandé un internaute sur le forum de la Sécurité sociale.

"Le QR code, permettant d'enregistrer l'attestation de vaccination sur l'application TousAntiCovid, n'est actuellement fourni par les professionnels de santé qu'aux personnes ayant été vaccinées en France", lui a alors répondu l'Assurance maladie. Pourquoi un tel blocage ? "Les autorités craignent que ces documents soient falsifiés", explique Évelyne Renaud-Garabedian, sénatrice (LR) représentant les Français établis hors de France, contactée par France 24.

"Mais il faut que ces Français qui vivent hors de l'UE puissent bénéficier du pass sanitaire européen. Il faut ainsi que leur certificat de vaccination soit reconnu et disponible via un QR code", exige-t-elle. Les autorités françaises avaient déjà annoncé un tel dispositif mais, selon elle, il est "encore à l'étude".

Pour le moment, les Français ayant reçu un vaccin homologué par l'Agence européenne du médicament (Pfizer-BioNTech, Moderna, AstraZeneca, Johnson & Johnson) doivent prendre contact avec l'Assurance maladie, qui pourra ensuite fournir <u>"un certificat de vaccination étranger reconnu au niveau des frontières pour entrer en France"</u>.

En parallèle, au niveau de la Commission européenne, des négociations sont en cours. "Si la Commission

estime qu'un pays tiers délivre des certificats conformes [...], elle peut adopter une décision en vertu de laquelle les certificats ainsi délivrés par ce pays tiers devraient être acceptés dans les mêmes conditions que les certificats Covid numériques de l'UE", peut-on lire sur le site de la Commission. Dans les faits, le flou demeure. "Quand je sollicite le ministère sur la vaccination des Français de l'étranger, il me dit qu'il n'a pas de réponse à me donner", s'agace Évelyne Renaud-Garabedian.

Autre problème rencontré par les Français de l'étranger : les vaccins disponibles dans leur pays de résidence. En effet, si l'Agence européenne du médicament (AEM) reconnaît quatre vaccins, l'OMS en reconnaît quatre supplémentaires : ceux de Sinovac, Sinopharm et les deux sérums AstraZeneca fabriqués en Inde et en Corée du Sud. Dans certains pays extérieurs à l'UE, aucun vaccin disponible n'est donc reconnu par l'AEM.

"J'ai reçu deux doses du vaccin de Sinopharm mais l'Union européenne ne veut pas en entendre parler", pointe François Legros, professeur au lycée français Jean-Mermoz de Dakar, contacté par France 24. "Je rentre en France jeudi pour les vacances mais je me sens frustré parce que je ne vais pas être considéré comme vacciné par les autorités. Je ne vais pas pouvoir aller à des concerts par exemple", poursuit ce Français installé au Sénégal.

Il aurait pu choisir de se faire vacciner avec AstraZeneca mais le délai entre les deux injections était plus long par rapport à celui de Sinopharm. En optant pour AstraZeneca, il craignait de ne pas être vacciné complètement avant son arrivée en France.

"Un manque de communication et de cohérence"

Désormais, le Français s'inquiète de son arrivée dans son pays d'origine. "Les autorités m'ont simplement dit qu'on devrait faire un test PCR avant le départ", affirme-t-il. Pourtant, le ministère des Affaires étrangères précise que les voyageurs en provenance du Sénégal doivent s'isoler pendant sept jours s'ils n'ont pas reçu un vaccin validé par l'AEM.

Retrouvez l'intégralité de l'article en cliquant ici